



AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC  
RELATIF A LA MICRO CRECHE COMMUNAUTAIRE « LES MARMOTS DU MELEZIN »  
SISE A VILLARD SAINT PANCRACE :  
PROROGATION DE SA DUREE

**ENTRE :**

**L'ASSOCIATION « LES LOUSTICS »**, représentée par son Président Christophe ANDRE,  
**D'une part,**

**ET :**

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS**, représentée par son Président en  
exercice, Alain FARDELLA, dûment habilité par délibération du conseil communautaire du 10 mai 2016,  
**D'autre part**

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2011-300-1 du 27 octobre 2011 portant statuts de la communauté de  
communes du Briançonnais, et notamment son article 6-C-II-3 relative à sa compétence en matière de  
« création, aménagement, gestion et entretien des structures d'accueil d'intérêt communautaire de la  
petite enfance s'adressant aux enfants de moins de quatre ans et s'attachant à la satisfaction des  
attentes manifestées par la population résidant de façon permanente dans le Briançonnais » ;

**Considérant** que relève notamment de cette appréciation la micro crèche « Les Marmots du  
Mélézin » sise à Villard Saint Pancrace ;

**Vu** la convention d'occupation temporaire du domaine public, conclue avec l'association les Loustics,  
pour la période allant du 17 août 2015 au 16 août 2020, concernant la micro crèche « Les Marmots du  
Mélézin » sise à Villard Saint Pancrace ;

**Considérant** la nécessité d'harmoniser les durées des conventions d'occupation temporaire du  
domaine public des crèches du Pays de la Meije, Durance et « Marmots du Mélézin » pour  
simplifier leur gestion comptable et administrative,

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 :** La convention d'occupation temporaire du domaine public sus visée, conclue avec  
l'association les Loustics, pour la période allant du 17 août 2015 au 16 août 2020, est prolongée  
jusqu'au 31 décembre 2020.

**ARTICLE 2:** Les autres articles de la convention susvisée restent inchangés.

Fait en deux exemplaires,  
A Briançon, le

Pour l'association Les Loustics,  
Son Président,

Christophe ANDRE

Pour la Communauté de communes du Briançonnais,  
Le Président,

Alain FARDELLA